



## Séance du Conseil municipal du mardi 22 mars 2022

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY Mme Ursula ZIELAZEK	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	Mme Alessia SCHMID		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 03-2022 P octroi d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, situés avenue de Cavoitanne 99 à Laconnex
5. Nomination des deux représentants communaux au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex
  6. Propositions de motions et de résolutions
  7. Communications des commissions
  8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  9. Questions et divers
-



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20h04 dans la nouvelle salle du Conseil, annonce l'absence de **Mme SCHMID**, puis procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

## 1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022**

Aucune correction n'étant demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 08.02.2022 est **approuvé par 8 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention (9)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

**M. FISCHLER** ne rapporte aucune communication particulière du Bureau.

> Arrivée de *Mmes CRUCHON et ZIELAZEK* à 20h07.

## 3. **Communications de l'Exécutif**

### 3.1 **Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** rappelle brièvement le contexte du dossier, les délais et les échéances utiles imparties à chaque partie ; il confirme le dépôt du mémoire de réponse, demandant entre autres choses le retrait de l'effet suspensif du recours. La partie adverse dispose désormais d'un nouveau délai au 25 mars 2022 pour se déterminer plus en détail. Une décision du tribunal administratif est attendue, décision dont l'issue pourra à nouveau faire l'objet d'un recours de la part de la Sablière.

### 3.2 **Terrains Portier**

**M. JEMMELY** indique que consécutivement aux séances de travail avec la commission finances et la commission aménagement et travaux, un rendez-vous est désormais planifié avec les services cantonaux de l'OCT, dans le but de défendre la position de la commune quant au nombre de places de parking. Il s'agira de trouver un compromis raisonnable autorisant un maximum de places se rapprochant du projet.



### **3.3 Abris PC**

**M. GARDI** rapporte que parallèlement à la situation de conflit armé que traverse l'Europe de l'Est, les installations de la protection civile, dont les abris antiatomiques font partie, ont été passées en revue, selon une convocation reçue de l'ORPC Champagne.

Des remises en état sont prévues à l'endroit où certains dispositifs semblent vétustes et des devis d'entretien ont donc été demandés dans ce sens.

Par ailleurs, l'ACG a donné des consignes utiles destinées aux populations, concernant la sécurité et les dispositions à prendre en cas de nécessité.

Pour le surplus, il est à relever que la commune d'Avusy dispose de 197 places supplémentaires par rapport à ses besoins de protection en cas de catastrophe nucléaire, dont trois abris publics.

### **3.4 Accueil des réfugiés d'Ukraine**

**M. GOY** revient sur le sujet évoqué par son collègue, pour indiquer que l'accueil de réfugiés ukrainiens n'est pas possible dans les abris PC, mais en d'autres lieux que les communes sont invitées à mettre à disposition, selon une récente sollicitation cantonale.

À cet effet, la commune d'Avusy pourrait temporairement offrir des solutions à l'endroit des terrains Portier, dans l'attente de leur destination.

### **3.5 Soutien aux personnes âgées**

**M. GOY** indique qu'un règlement est en cours de discussion auprès des communes genevoises ; celui-ci est lié à la loi sur la répartition des tâches entre elles et le canton. Il s'agit d'identifier et de soutenir les aînés qui seraient dans le besoin, afin d'éviter le non-recours aux prestations cantonales. Aussi, la mise en place d'un service d'aide intercommunal est à l'étude.

### **3.6 Accueil préscolaire**

**M. GOY** indique que ce genre de dispositif ne concerne que les communes employant des éducatrices de la petite enfance, ce qui n'est pas le cas d'Avusy.

### **3.7 Fête de la musique**

**M. GOY** rappelle qu'il serait souhaitable de commencer à organiser les préparatifs de cet événement qui se tiendrait autour du 20 juin 2022 et pour lequel le soutien des membres du Conseil serait précieux.



## 4. Propositions de l'Exécutif

### 4.1 D 03-2022 P : octroi d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, situés avenue de Cavoitane 99 à Laconnex

Le président du Conseil indique que cette délibération s'inscrit directement dans la suite de la délibération analogue votée lors du dernier Conseil et dont l'entrée en matière a déjà été acceptée.

Il donne lecture de la délibération, rappelle les réserves émises lors de la présentation de la délibération précédente, précise que le Bureau a émis un préavis négatif, puis cède la parole pour les débats.

**M. HUTIN** rappelle le contexte de la situation et, notamment, l'obligation du Groupement de constituer un Comité représentant l'association des 4 communes concernées, tandis que **M. FISCHLER** précise que, sur le principe, le vote de la délibération impliquerait un devoir irrévocable de verser les fonds sollicités.

**M. GARDI** explique que l'acceptation de verser les fonds en question est liée aux décisions antérieures approuvant la nécessité d'entretien et de réparation des installations sportives en question. Les statuts du Groupement, dont l'article 10 a déjà été retouché selon le souhait des élus et dont la teneur a été arrêtée, seront officiellement acceptés lors de l'assemblée générale statutaire qui interviendra courant avril 2022.

**Mme MERMOUD** constate que les formalités n'ont toutefois pas été accomplies dans l'ordre qui avait été convenu lors de la séance du Bureau, tout en comprenant, à la suite des précisions fournies par **M. GARDI**, qu'en agissant ainsi des retards dans l'exécution des travaux peuvent être évités.

**Mme DÖRFLIGER** intervient pour rappeler la nécessité absolue de rénover les installations concernées, cela pour en avoir personnellement constaté la vétusté.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 22 mars 2022,

**À l'UNANIMITÉ des votants (11),**

**DÉCIDE**



1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, situés avenue de Cavoitane 99 à Laconnex.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 200'000.- au maire destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De conditionner le versement de la subvention à la réalisation par la commune de Laconnex desdits travaux de rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex, après obtention de l'autorisation de construire.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 5620) puis de la porter à l'actif du bilan (rubrique 1462) dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022

## **5. Nomination des deux représentants communaux au Conseil inter-communal du Groupement du centre sportif de Laconnex**

Les candidats intéressés s'étant fait connaître, le Conseil municipal nomme, au vu de leur connaissance du sujet, **MM. GARDI et HUTIN**, par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention (11), représentants communaux au Conseil décrit en titre.

## **6. Proposition de motions et de résolutions**

Néant

## **7. Communications des commissions**

### **7.1 Commission sociale**

**Mme CERUTTI** annonce qu'une première séance de prise de contact avec les aînés de la commune s'est déroulée dans le cadre des travaux de commission, afin de connaître leurs souhaits et leurs préoccupations, séance qui a eu lieu sous l'égide du CAD. Un groupe de travail sera chargé de centraliser les idées et les diverses demandes, qui seront approfondies lors d'une seconde séance de travail.



## 7.2 Commission environnement

**Mme ZIELAZEK** rapporte que la commission a donné une suite favorable à la proposition d'octroi d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique et a préparé un projet de procédure d'attribution qui sera examiné prochainement par l'Exécutif de la commune.

## 7.3 Commission Plan directeur

**M. HUTIN** rapporte que la commission s'est réunie récemment à deux reprises pour examiner en détail les remarques du Département de l'Urbanisme. Quand les divers éléments auront été validés par l'Exécutif, le dossier sera ensuite acheminé vers les services cantonaux compétents pour validation, tandis que le Conseil d'État procédera à son approbation le cas échéant.

## 7.4 Commission économie et agriculture

**Mme MERMOUD** indique que la commission continue de travailler sur les chemins pédestres de la commune, dont certains ont retenu une grande attention, tandis que d'autres ont été signalés à la commission travaux, pour des mesures d'entretien. La réflexion sur la signalétique opportune doit se poursuivre, afin d'inviter plus largement à l'utilisation des voies pédestres à disposition.

## 8. **Communication des dates des prochaines séances de commissions**

▪ Commission sociale :	4 mai 2022	à 20h00
▪ Commission environnement :	31 mars 2022	à 20h00
▪ Commission économie et agriculture :	2 mai 2022	à 18h30
▪ Commission travaux :	6 avril 2022	à 18h30
▪ Commission finances :		à fixer
▪ Commission ad hoc plan directeur :		à fixer
▪ Commission ad hoc terrains Portier :		en suspens
▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA :		en suspens

## 9. **Questions et divers**

**9.1 Mme MERMOUD** tient à remercier et à féliciter **M. GOY** pour l'organisation du concert qui s'est tenu à la salle d'Athenaz et pour lequel l'acoustique était remarquable.



**9.2** **M. BOSSON** déplore le caractère houleux des dernières séances qui se sont déroulées au sujet des terrains Portier, tout en relevant l'état d'esprit constructif qui s'en est suivi, permettant d'avancer dans les travaux de réflexion et de décision.

**9.3** **M. GARDI** confirme que les travaux de signalétique demandés à l'endroit de la route cantonale de Sézegnin ont été réalisés tout récemment, en partie par le canton et en partie par la commune.

**9.4** **M. GOY** rappelle que la sortie ornithologique avec la commission environnement aura lieu le 7 mai prochain, avec un premier départ à 6h, à la salle communale de Sézegnin, pour l'écoute des chants d'oiseaux, avec un second départ à 8h30, pour l'observation et la promenade.

La 43<sup>e</sup> édition de la course du Coteau aura lieu, quant à elle, le 30 avril 2022, avec la possibilité d'une catégorie « Conseil municipal ».

**9.5** **Mme DÖRFLIGER** revient sur le sujet de la « Fontaine de Caroline », pour demander si une nomenclature officielle à ce nom ne pourrait pas être sollicitée auprès des autorités cantonales.

Sans transition, considérant les nombreux déchets qui s'y accumulent lors d'intenses fréquentations, elle se demande si une poubelle ne pourrait pas être positionnée à l'endroit de la Gravière, tout en respectant les limites cadastrales entre la propriété communale et le bien-fonds cantonal.

L'Exécutif rapportera la première demande à l'État et ne manquera pas de revenir à elle concernant la seconde.

**9.6** **M. FISCHLER** se demande si l'actuelle salle du Conseil est prévue pour l'accueil de deux conseillers supplémentaires ; l'Exécutif lui répond par l'affirmative.

Sans transition, par mesure de rationalisation et de transparence, il suggère que les communes de la Champagne coordonnent mieux les dates des séances de leur conseil municipal lorsqu'un objet intercommunal doit être voté, afin de permettre une meilleure concertation entre les communes.

Par ailleurs, il annonce que le Théâtre reprendra ses activités lors d'une première représentation qui sera donnée le 29 avril 2022, tandis que les réservations seront ouvertes dès le 11 du même mois.

Enfin, il rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra non pas un mardi, mais le lundi 9 mai 2022.



L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 05.

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**